



MAZARS

Latif ERGIN

Romain GROSPIERIN

Marie-Christine GRUNDISCH

Jean-Pierre LADOUCE

Fabien MASSON

Stéphanie MICHELAT

Michel MULLER

Claude PETREMANT

Michel VOINIER

BESANÇON

ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR LES RELAIS DU CŒUR DU JURA

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

Enregistrée à la Préfecture sous le n° 0392002938

Siège social : 20 rue Edouard Herriot - 39300 CHAMPAGNOLE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2019

Besançon : 9 rue Madeleine Brès - BP 1543 - 25009 BESANÇON CEDEX - Tél : +33 (0)3 81 53 28 55 - Fax : +33 (0)3 81 53 22 50

Vesoul : 10 rue Victor Dollé - Z.A.C. Technologia - CS 80142 - 70003 VESOUL CEDEX - Tél : +33 (0)3 84 76 21 11 - Fax : +33 (0)3 84 75 69 07

MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Société d'Expertise Comptable - Tableau de l'Ordre Régional de Bourgogne Franche-Comté

Société de Commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Besançon

S.A.S. au Capital de 8 000 000 € - R.C.S. Besançon 622 820 223 - Siret 622 820 223 00122 - TVA Intracommunautaire FR 24 622 820 223



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association LES RESTAURANTS DU CŒUR,
LES RELAIS DU CŒUR DU JURA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DU JURA relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mai 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que des informations la concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Les Restaurants du
Cœur - Les Relais du
Cœur du Jura

Comptes Annuels
Exercice clos le 30/04/2019

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A BESANCON, le 17 septembre 2019

Le Commissaire aux Comptes,
Pour MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE



Latif ERGIN
Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes inscrit

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU JURA (AD39)

I. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019			EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
Immobilisations incorporelles				
Autres Immobilisations incorporelles	990.00	-990.00		39.48
Immobilisations incorporelles en cours				
Sous-total Immobilisations incorporelles	990.00	-990.00		39.48
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	68 819.06	-52 197.43	16 621.63	22 326.41
Autres immobilisations corporelles	131 205.80	-114 239.16	16 966.64	15 142.35
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations				
Sous-total – Immobilisations corporelles	200 024.86	-166 436.59	33 588.27	37 468.76
Immobilisations financières				
Prêts				
Dépôts et cautionnements et autres immo. fin	2 043.00		2 043.00	2 843.00
Sous-total – Immobilisations financières	2 043.00		2 043.00	2 843.00
TOTAL I – ACTIF IMMOBILISE	203 057.86	-167 426.59	35 631.27	40 351.24
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes s/stocks				
Créances clients (dont locataires)				
Autres créances	6 319.43		6 319.43	2 101.14
Valeurs mobilières de placement				59 717.90
Disponibilités (comptes bancaires, livrets et caisse)	130 619.54		130 619.54	104 263.93
Charges constatées d'avances	392.01		392.01	388.80
TOTAL II – ACTIF CIRCULANT	137 330.98		137 330.98	166 471.77
TOTAL GENERAL	340 388.84	-167 426.59	172 962.25	206 823.01

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU JURA (AD39)

2. BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en €)		EXERCICE CLOS LE 30/04/2019	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
Fonds propres			
Fonds associatifs avec et sans droit de reprise	28 297.88	25 737.88	
Réserves			
Report à nouveau	113 101.76	122 709.96	
<i>Résultat net comptable de l'exercice</i>	<i>-31 521.70</i>	<i>-9 608.20</i>	
Subventions d'investissement	52 255.76	54 815.76	
TOTAL I – FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	162 133.70	193 655.40	
Provisions			
Provisions pour risque			
Provisions pour charges			
TOTAL II – PROVISIONS			
Fonds dédiés			
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnements			
Fonds dédiés sur autres ressources			
TOTAL III – FONDS DEDEIES			
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses (dépôts – cautionnements reçus)			
Compte-courant de l'Association Nationale (451100 et 451200)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 038.19	9 250.60	
Dettes fiscales et sociales			
Avances remboursables reçues du National (451300 et 451600)	102.23	104.52	
Autres dettes (sauf 451100, 451200, 451300 et 451600)	20.80	2 225.16	
Sous-total des dettes	10 161.22	11 580.28	
Produits constatés d'avance	667.33	1 587.33	
TOTAL IV – DETTES	10 828.55	13 167.61	
TOTAL GENERAL	172 962.25	206 823.01	

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU JURA (AD39)

3. COMPTE DE RESULTAT – CHARGES

COMPTES DE RESULTAT – CHARGES (en €)		EXERCICE CLOS LE 30/04/2019	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
Achats			
Achat pour missions sociales		790.95	3 089.24
Variation de stock			
	Sous-total – Achats stockés	790.95	3 089.24
Autres achats et charges externes			
	120 473.25		112 992.46
Impôts, taxes et versements assimilés			
Sur rémunérations		335.66	
Autres			
	Sous-total – Impôts, taxes et versements assimilés	335.66	
Charges de personnel			
Rémunération brute du personnel			
Charges sociales & autres charges de personnel			
	Sous-total – Charges de personnel		
Autres Charges			
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		5 515.52	4 557.76
Autres charges		5 515.52	4 557.76
	Sous-total – Autres charges		
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Dotations aux amortissements sur immobilisations		15 516.34	19 226.47
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges			
	Sous-total – Dotations aux amortissements et provisions	15 516.34	19 226.47
TOTAL I – CHARGES D'EXPLOITATION		142 631.72	139 865.93
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées		3.21	451.54
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		575.57	
	TOTAL II – CHARGES FINANCIERES	578.78	451.54
Sur opérations de gestion			53.29
Sur opérations de capital (valeur comptables des éléments immobilisés et financiers cédés)			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
	TOTAL III – CHARGES EXCEPTIONNELLES		53.29
Impôts sur les sociétés			
	TOTAL IV – IMPOTS SUR LES SOCIETES		
Engagements à réaliser sur ressources affectées			
	TOTAL V – ENGAGEMENTS A REALISER		
	TOTAL DES CHARGES (I + II + III+IV+V)	143 210.50	140 370.76
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT DE L'EXERCICE			
	TOTAL GENERAL	143 210.50	140 370.76
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Charges :			
Secours en nature			
Personnel Bénévole			
	Total	301 421.00	333 839.00

Pour information, Evaluation du montant des déductions reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU JURA (AD39)

4. COMPTE DE RESULTAT – PRODUITS

COMPTES DE RESULTAT – PRODUITS (en €)		EXERCICE CLOS LE 30/04/2019	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
Chiffres d'affaires			
Ventes de produits finis, intermédiaires et marchandises			
Ventes de travaux et études			
Variation de stocks (en cours et produits finis)			
Prestations de services, produits des activités annexes et de gestion			
Sous-total – Chiffre d'affaires		13 389.33	22 237.34
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Autres fonds privés			
Subventions reçues de l'Association Nationale			
Contributions reçues d'autres associations départementales			
Autres fonds privés (mécénats d'entreprise, OSBL...)			
Sous-total – Autres fonds privés			
Cotisations			
Produits de la Générosité du Public			
Dons non affectés		33 869.47	49 475.90
Dons affectés		44 648.62	39 234.97
Produits des manifestations		18 438.10	18 529.06
Sous-total – Produits de la générosité du public		96 956.19	107 239.93
Produits divers de gestion		37.06	14.20
Reprises sur provisions (et amortissements) – Transfert de charges			
TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION		110 382.58	129 491.47
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		854.68	198.16
Reprises sur provisions et transfert de charges financières		451.54	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			
TOTAL II – PRODUITS FINANCIERS		1 306.22	198.16
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 013.44
Produits exceptionnels sur opérations de capital			
Quote-Part des subventions d'équipement imputée au résultat de l'exercice			59.49
Reprises sur provisions pour risques et charges + Transferts de charges			
TOTAL III – PRODUITS EXCEPTIONNELS			1 072.93
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
TOTAL IV – REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES			
TOTAL PRODUITS (I + II + III+IV)		111 688.80	130 762.56
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT DE L'EXERCICE		31 521.70	9 608.20
TOTAL GENERAL		143 210.50	140 370.76
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits :			
Dons en nature			
Bénévolat			
Total		301 421.00	333 839.00
<i>Pour information. Evaluation du montant des dettes reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</i>			

5. FAITS MAJEURS, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

a. Faits Majeurs

Néant

b. Règles et Méthodes Comptables

1. Référentiel comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, principes de base :

- continuité de l'exploitation, confortée par le contrat d'agrément signé avec l'Association ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Les Comptes Annuels ont été établis conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, et le règlement ANC n° 2016-07 du 23 novembre 2016, relatif au plan comptable général, en tenant compte des dispositions réglementaires du règlement relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fondations reconnues d'utilité publique.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode historique.

2. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (frais accessoires).

Concernant les immobilisations reçues à titre gratuit, les Associations Départementales ont comptabiliser en immobilisation pour une valeur de 1 euro afin d'en assurer la traçabilité dans les comptes. Elles sont amorties en totalité dès la première année.

Type de Bien	Durée d'amortissement
Construction, bâtiments, travaux de gros œuvre, de toiture, d'ouvrants	20 ans
Algéco, Mobil home, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériels de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans
Transpalette, matériel de lavage, camions et autres véhicules	5 ans
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans
Travaux de peinture, de moquette, de menuiserie, électroménager	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Matériel d'occasion	1 à 5 ans
Literie	1 an

3. Stocks

Les denrées alimentaires fournies par l'Association Nationale sont la propriété de cette dernière et sont comptabilisées dans les comptes de cette dernière.

4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur nominale.

5. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition, le cas échéant en appliquant la méthode « FIFO » (premier entré premier sorti). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

6. Subventions

6.1 Subventions de fonctionnement

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis. Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés. Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention affectée reçue ou attribuée.

6.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise.

Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable par l'association sont inscrites au compte « subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables » et sont reprises au compte de résultat selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

7. Autres ressources

Dans la mesure où l'association ne dispose pas encore d'une information quantifiable et valorisable sur les contributions volontaires significatives obtenues, ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables, l'association ne peut procéder à leur inscription au pied du compte de résultat et du CER.

Ainsi, le travail bénévole ne peut pas encore être valorisé au niveau de chaque Association Départementale en considération de la difficulté qu'il y aurait à déterminer précisément les journées consacrées à l'action des Restaurants du Cœur pour chaque bénévole. Toutefois une méthode statistique basée sur un échantillon représentatif d'Associations Départementales permet de valoriser au niveau global des Restaurants du Cœur la contribution du bénévolat.

Les dons de marchandises reçues ne peuvent, à ce stade, faire l'objet d'une évaluation suffisamment précise et ne figurent pas dans les comptes de l'association. Cependant, les quantités collectées sont indiquées dans la note 14 en dernière page.

Les autres dons et contributions en nature (mise à disposition de véhicules et de locaux par exemple) sont en cours de recensement mais à ce stade, leur évaluation n'est pas assez précise pour figurer dans les comptes de l'Association.

8. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU JURA (AD39)

9. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires CAC enregistrés au compte de résultat au titre de l'exercice 2018/2019 est de 2 133.14 euros TTC.
Ces honoraires couvrent l'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi.

10. Autres informations

- Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués en l'annexe.

- Combinaison des comptes

L'association fait partie du périmètre de combinaison de l'Association Nationale des Restaurants du Cœur du Jura.

- Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration de direction à raison de leur fonction.

En application de l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif nous vous informons que les trois cadres dirigeants sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général et qu'ils ne perçoivent ni rémunération en nature. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont tous bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération, ni avantage en nature.

11. Compte d'Emploi des Ressources

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources présente de manière analytique les ressources de l'entité destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement charges). Le résultat apparaissant au compte emploi des ressources est strictement identique à celui du compte de résultat. De même, le total des emplois est égal à celui des charges et le total des ressources est égal à celui des produits.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources est structuré de la façon suivante :

Les colonnes 1 et 2 constituent un tableau globalisé en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat.

Les colonnes 3 et 4 du tableau ont pour objectif d'affecter la générosité du public par type d'emploi et le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des appels antérieurs.

Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Seules les charges que l'on peut affecter précisément et « sans ambiguïté » à une mission sociale sont considérées comme pouvant être des dépenses opérationnelles et affectées analytiquement à la faiblesse de chacune des missions sociales.

Seule la charge réellement supportée est affectée au titre de la mission sociale. Les provisions sociales sont enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions ».

Les dotations aux amortissements peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut est applicable.

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU JURA (AD39)

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée sont inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc.).

Définition des autres fonds privés

Les « autres fonds privés » sont constitués :

- des subventions reçues de l'Association Nationale
- des contributions reçues d'autres Associations Départementales
- des mécénats d'entreprises
- Les mécénats font l'objet d'une convention écrite.
- des subventions des Organismes Sans But Lucratif (OSBL)

Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont les dons des particuliers ou d'entreprises (hors mécénats matérialisés par une convention écrite) ainsi que les produits des manifestations.

Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'Association Départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Autres fonds privés affectés
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'Association Départementale représentaient un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat serait imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles suivent l'affectation du bénévole selon sa fonction.

Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Les immobilisations sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public. Toutefois lorsque l'acquisition d'une immobilisation par des fonds issus de la générosité du public se produit (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), la distinction sur les lignes T5 et T5 bis n'est pas effectuée car trop complexe et trop coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

Dans le cas des Associations Départementales possédant un report de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, en début d'exercice, le report serait imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il resterait un solde de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, celui-ci serait utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

SSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU JURA (AD39)

SATIONS & AMORTISSEMENTS

	Valeur brute au 30/04/2018	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute 30/04/2019
	990.00				990.00
	990.00				990.00
Algéco, Mobilhome)					
Amortissements immobilisés					
Amortissements, aménagements et autres immob.					
Amortissement de transport (transpalettes...)					
Matériel et mobilier (bureau et informatique)	30 286.94	992.40			31 279.34
Installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique	71 644.50	6 400.00			78 044.50
Matériel de jardins et cheptel	19 894.65	3 678.97	1 691.66		21 881.96
Matériel ateliers et cuisine	69 544.06	525.00	1 250.00		68 819.06
Terrains et constructions en cours					
Rénovations, réhabilitations immobilière en cours					
Autres immobilisations en cours					
Acompte sur immobilisations					
Immobilisations corporelles	191 370.15	11 596.37	2 941.66		200 024.86
Prêts					
Participations et créances rattachées à participations					
Dépôts et cautionnements versés					
Autres immobilisations financières	2 843.00		800.00		2 043.00
Immobilisations financières	2 843.00		800.00		2 043.00
Total	195 203.15	11 596.37	3 741.66		203 057.86

b. Amortissements

Amortissements des Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2018	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2019
Amortissements des logiciels et autres Immob. Incorporelles	950.52	39.48			990.00
Amortissements des immobilisations incorporelles	950.52	39.48			990.00
Amortissements terrains, constructions et autres immobilisations corporelles					
Amortis./structures légères (Algéco, Mobilhome)					
Amortis./rénovations, réhabilitations immobilières					
Amortis./agencements, installations, aménagements divers et autres immob.					
Amortis./matériel de transport (transpalettes...)	20 659.94	2 730.85			23 390.79
Amortis./matériel et mobilier (bureau et informatique)	66 496.18	5 555.99			72 052.17
Amortis./installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique	19 527.62	960.24	1 691.66		18 796.20
Amortis / matériel de jardins et cheptel	47 217.65	6 229.78	1 250.00		52 197.43
Amortis/ matériel ateliers et cuisine					
Immobilisations corporelles	153 901.39	15 476.86	2 941.66		166 436.59
Total	154 851.91	15 516.34	2 941.66		167 426.59

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU JURA (AD39)

7. Bilan Actif suite : STOCKS, CREANCES ET PRODUITS A RECEVOIR

Stocks (en €)	30/04/2019			30/04/2018	
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	Valeur Nette	
Missions Sociales					
Total					

Créances (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A un an et plus
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts			2 043.00
Dépôts et cautionnements versés	2 043.00		
Créances Diverses			
Total	2 043.00		2 043.00
Créances de l'actif circulant			
Créances clients (dont locataires)			
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)			
Autres créances (dont subventions)	6 319.43	6 319.43	
Total	6 319.43	6 319.43	
Total	8 362.43	6 319.43	2 043.00

Produits et Subventions à recevoir (en €)	30/04/2019 Montant Brut
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	
Clients, locataires et comptes rattachés	
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	
Etat & Collectivités Publiques	
Association Nationale	
Débiteurs et créditeurs divers	2 370.00
Total	2 370.00
Dont subventions à recevoir	

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU JURA (AD39)

8. Bilan Actif suite : VMP, DISPONIBILITES, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Valeurs mobilières de placement (en €)	Valeur d'acquisition	Cours au 30/04/2019	Plus Values latentes	Moins V latentes
SICAV				
Fonds Communs de Placement				
Total				

Disponibilités (en €)	30/04/2019 Montant Brut
Comptes sur livrets (livret A)	129 090.63
Comptes-courant	1 426.31
Caisse	102.60
Intérêts courus	
Total	130 619.54

Charges constatées d'avance (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et plus
Locations			
Maintenance			
Assurances			
France Télécom			
EDF – GDF			
Emprunts et Intérêts sur emprunts			
Autres Charges	392.01	392.01	
Total	392.01	392.01	

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU JURA (AD39)

9. Bilan Passif : VARIATION DES PROVISIONS

Nature des provisions (en €)	Provisions au 30/04/2018	Augmentation	Diminution	Provisions au 30/04/2019
Provisions pour risques et charges <i>(Litiges, Pénalités, Grosses réparations et autres)</i>				
Total (1)				
Provisions pour dépréciation sur immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Financières				
Stock				
Compte Client				
Autres créances	451.54		451.54	
Total (2)	451.54		451.54	
Total Général (1+2)	451.54		451.54	

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU JURA (AD39)

9. Bilan Passif (suite) : FONDS ASSOCIATIFS & FONDS DEDIES

a. Variation des Fonds propres

Fonds propres (en €)	Montants au 30/04/2018	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	Poste à poste	Montants 30/04/2018
Fonds associatifs sans droit de reprise	25 737.88				2 560.00	28
Fonds associatifs avec droit de reprise						
Subventions d'investissement	54 815.76		1 126.00	1 126.00	-2 560.00	52
Réserves						
Report à nouveau	122 709.96	-9 608.20				113
Résultat comptable de l'exercice	-9 608.20	9 608.20		31 521.70		-31
Total	193 655.40		1 126.00	32 647.70		162

b. Variation des Fonds dédiés

Détail des fonds dédiés par ressource d'origine (en €)	Fonds à engager 30/04/2018	Utilisations	Engagements	Fonds à engager 30/04/2018
A : Sur subventions de fonctionnement				
B : Sur dons manuels affectés				
C : Sur autres fonds privés				
Total				

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU JURA (AD39)

10. Bilan passif (suite) : DETTES

a. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	10 038.19	10 038.19		
Personnel et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	123.03	123.03		
Autres dettes	667.33	667.33		
Produits perçus d'avance				
Total	10 828.55	10 828.55		

Charges à payer (en €)	30/04/2019 Montant Brut
Fournisseurs	5 829.58
Rabais, remises, ristournes à accorder et avoirs à établir	
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	
Etat & Collectivités Publiques	
Débiteurs et créditeurs divers	
Intérêts courus à payer	
Total	5 829.58

Produits constatés d'avance (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Subventions				
Loyers des bénéficiaires à percevoir	667.33	667.33		
Autres produits constatés d'avance				
Total	667.33	667.33		

11. ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

a. Engagements donnés

Tableau des engagements en crédit-bail

(en €)	Redevances payées		Redevances restant à payer		Prix ré
	De l'exercice	Cumulés	A moins d'1 an	A 1 an et plus	
Véhicules Mobiliers, matériels bureau & informatique Autres					
Total					

Engagements donnés (liste non exhaustive)

Garanties, avals et cautions donnés	
Suretés réelles consenties	

b. Engagements reçus

Engagements reçus (liste non exhaustive)

Garanties, cautions obtenues	
Autorisations de découverts	

Tableau des immobilisations en crédit-bail

(en €)		Dotation aux amortissements			Valeu
		Cout d'entrée	De l'exercice	Cumulés	
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Total					

12. RESULTATS ANALYTIQUES

a. Répartition du résultat analytique de l'exercice

Missions Sociales et Fonctionnement (en €)	Subventions AN.I	Générosité du Public II	Autres produits III	Total Produits I+II+III	Total Charges	Résultat par activité
Distribution Alimentaire		81 666.58	11 536.39	93 202.97	124 030.75	-30 827.78
Actions d'accompagnement en centre		401.12		401.12	401.12	
Logement et hébergement d'urgence						
Culturel, Loisir						
Ateliers de Français, Aide aux devoirs		8 070.65		8 070.65	8 070.65	
Accompagnement et retour à l'emploi						
Frais de fonctionnement		4 126.95	3 196.22	7 323.17	8 017.09	-693.92
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi						
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice						
Formation et animation du bénévolat		2 690.89		2 690.89	2 690.89	
Total		96 956.19	14 732.61	111 688.80	143 210.50	-31 521.70

b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public (T1 du CER)

Le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de 0.00 €.

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU JURA (AD39)
13. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC
(Loi n°91-772 du 7 août 1991, art 4)

AU 30/04/2019

EMPLOIS	Emplois = Compte résultat (1)	Affectation par Emploi des ressources collectées auprès du public (3)	Formu- les	RESSOURCES	Ressources = Compte résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du pu- blic et utilisées
(en €)				REPORT DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTEES NON UTILISEE EN DEBUT D'EXERCICE		
1- Missions Sociales	135 193.41	92 829.24	ST1	1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	96 956.19	96 956.19
Distribution Alimentaire	124 030.75	81 666.58		1.1 Dons et legs	33 869.47	33 869.47
Actions d'Accompagnement en centre	401.12	401.12		Dons manuels non affectés	44 648.62	44 648.62
Logement et Hébergement d'Urgence				Dons manuels affectés		
Culture, Loisirs et Ateliers de Français & Aide aux devoirs	8 070.65	8 070.65		Legs et autres libéralités non affectés		
Accompagnement Retour à l'Emploi				Legs et autres libéralités affectés		
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi						
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice						
Formation et animation du bénévolet	2 690.89	2 690.89		1.2 Autres produits liés à la générosité du public	18 438.10	18 438.10
2- Frais de Recherche de fonds				Manifestations		
Frais appel à la générosité du public						
3- Frais activité Enfoirés				2- Autres fonds privés	13 389.33	
				3- Subventions		
				Union européenne		
				Etat français		
				Collectivités territoriales	10 499.33	
				Autres	2 890.00	
4- Frais de fonctionnement	8 017.09	4 126.95	ST3	4- Autres produits	891.74	
				Produits de l'activité "Enfoirés"		
				Autres Produits	891.74	
I- TOTAL DES EMBL EXERCICE INSCRITS AU CPT RESULTAT	143 210.50				111 237.26	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS					451.54	
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES						
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE					31 521.70	
TOTAL GENERAL	143 210.50				143 210.50	96 956.19
V- PART DES ACQUISITIONS IMMOS BRUTES DE L'EXERCICE FINANCEE PAR LA GP			T5			
VI NEUTRALISATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOS FINANCEES PAR LA GP			T5 bis (négatif)			
VII TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LA GP		96 956.19	T6=T3+T5 +T5bis	VII- TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LA GP		96 956.19
				SOLDE DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTEES NON UTILISEES AU COURS DE L'EXERCICE		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Missions Sociales				Bénévolet		
Frais de recherche de fonds				Dons en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges (3+4+II+III)				Total		
Total						

14. ANNEXES

Bénévoles

Bénévoles	Nombre moyen au 30/04/2019	Nombre moyen au 30/04/2018
Bénévoles	460	442
Total	460	442

Effectifs salariés (en ETP)

Effectifs salariés en ETP	Nombre moyen au 30/04/2019	Nombre moyen au 30/04/2018
<i>Contrats Aidés :</i>		
Contrats aidés hors CDDI		
CDDI		
<i>Sous- Total Contrat Aidés</i>		
CDD/CDI		
Total		

Tonnage des dons locaux : alimentaires et produits d'hygiène et d'entretien

Nature	Collecte Nationale	Autres collectes et dons	Ramasse	Total
Démurrées alimentaires (en tonnes)	38.60		94.00	132.60
Produits d'Hygiène et d'entretien (en tonnes)	4.90			4.90
Total	43.50		94.00	137.50

Rapprochements

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisés

CHARGES	EMPLOIS
143 210.50	143 210.50

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

PRODUITS	RESSOURCES
111 688.80	111 688.80

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

Le Président de l'association Le Trésorier de l'association Le Commissaire aux comptes